

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour de juin deux mille neuf (1^{er} juin 2009) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Normand Papineau, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.

Monsieur Gaëtan Léveillé, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2008 et du rapport du vérificateur

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Juin 2009

7. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'achat d'équipement pour les travaux publics

8. Avis de motion – Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

9. Adoption du règlement modifié 379-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même la zone Cs-01 et à agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01

10. Fédération québécoise des municipalités – Inscription congrès 2009

11. MRC de Maskinongé – Approbation du règlement d'emprunt 208-09

12. Appartenance Mauricie – Achats de calendriers historiques 2010

13. Convention collective – Accord de principe et autorisation de signataires

14. Défilé du 150^e – Autorisation de fermeture temporaire de la rue Principale et autorisation à la Brigade des incendies

15. Journée de la Gabelle – Autorisation à la Brigade des incendies d'assurer la sécurité

16. Embauche d'un chauffeur-opérateur – Poste occasionnel

17. Embauche d'un inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement

18. Demande de dérogation mineure – Chantale Lahaie et Éric Désaulniers

19. Demande de dérogation mineure – Daniel Pelletier

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

20. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Karen Loranger-Courteau
21. Autorisation de paiement des compensation 2009 aux bibliothèques
22. Varia
 - 22.1 Demande de commandite – Journée portes ouvertes sur les fermes
 - 22.2 Demande de contribution – Service Info-Aînés Mauricie
 - 22.3 Motion de félicitations – Les Caprices de Fanny
 - 22.4 Installation d'un système Bionest U.V. – Philippe Desharnais
 - 22.5 Octroi de contrat muret – Caroline St-Pierre

Période de questions

23. Levée de l'assemblée

2009-06-157

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire informe l'assemblée sur le fait que la municipalité en est venue à une entente de principe avec les employés concernant le renouvellement de la convention collective. Cette entente, jusqu'en 2014, est basée sur le principe gagnant/gagnant pour les deux parties et est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt pour l'achat d'équipement. La décision de reprendre le déneigement en est une d'affaire.

Concernant le comité du plan d'urbanisme, qui rappelons-le est composé de 2 élus, MM. St-Pierre et Bastien, une employée, l'inspectrice Mme Bérard et 3 citoyens, M. Normand Houde, membre du CCU depuis au moins 25 ans, M. Benoit Pratte aussi membre du CCU et enfin, M. Jacques Bégin un des membres du colloque 2008. Tous font un très bon travail, assisté de la firme Enviram afin de nous aider à définir les grandes orientations de la municipalité. Une présentation sera faite à l'automne pour connaître vos opinions et d'y apporter des modifications s'il y a lieu avant l'approbation finale.

Il fait rapport du dossier du balai mécanique, des ennuis que nous avons eu avec ce dernier et de l'assistance de St-Boniface. Il souligne aussi le fait que la municipalité embauche un employé temporaire, M. Jean-Pierre Désaulniers, pour la saison estivale afin de palier aux vacances et aux surplus de travail.

Il informe aussi que des résidents ont reçu des avis afin de retirer leurs abris d'autos et que la collaboration de tous est demandée afin de respecter les règlements municipaux en vigueur.

Il explique aussi la démarche de la municipalité relativement à la prise de l'inventaire des fosses septiques sur notre territoire, le tout afin de respecter la réglementation provinciale et aussi d'assurer aux citoyens la possibilité de consommer de l'eau de bonne qualité.

De plus, il adresse des félicitations au comité organisateur de la messe commémorative du 17 mai, en l'occurrence M. Richard St-Pierre et son équipe ainsi que le comité du 150^e en particulier M. Jean-Guy Boisvert pour l'exposition de photos, Mme Claire Lesieur pour la généalogie, M. Paul Gagné pour l'exposition de poème. et au comité organisateur du concert de l'Orphéon de Trois-Rivières, M. Gaston Mélançon pour cette belle prestation, dimanche le 31 mai à l'église. Enfin, aux Caprices de Fanny pour le prix provincial dans la catégorie « Coup de cœur du public », pour le volet TABLE AUX SAVEURS DU TERROIR.

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2009-06-158

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Normand Papineau et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 01-06-2009 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2009-06-159

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 01-06-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2008 et du rapport du vérificateur

2009-06-160

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de St-Étienne-des-Grès adopte le rapport du vérificateur et le rapport financier pour l'exercice 2008 présentant un surplus de 331 983 \$ des activités financières de fonctionnement tels que présentés par madame Sylvie Gélinas de la firme de comptables Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Adoption des comptes fournisseurs

2009-06-161

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2009 totalisant 175 195,81 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 31 mai 2009 au montant de 160 245,15 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Paiement d'honoraires

2009-06-162

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures # 2552, 2560 et 2567 pour un montant total de 4 687,07 \$ à Claude Grenier Ressources Humaines inc. relativement à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Biolab – Analyses de laboratoire – Vidange des étangs aérés

2009-06-163

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Biolab au montant de 47,41 \$ incluant les taxes pour les frais d'analyse de laboratoire relatifs à la vidange des étangs aérés. Il est de plus résolu d'affecter le surplus réservé à l'égout pour assumer cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Terratube – Vidange des étangs aérés

2009-06-164

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Terratube au montant de 56 362,87 \$ incluant les taxes pour la vidange des étangs aérés. Il est de plus résolu d'affecter le surplus réservé à l'égout pour assumer cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Juin 2009

2009-06-165

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Tests pour les échelles portatives	324 \$
Peinture – Camion hygiène du milieu	1 662 \$
Lettrage – Camion hygiène du milieu	458 \$
Compresseur climatisation – Bibliothèque	2 482 \$
Installation d'un ventilateur – Restaurant Pav. Léo-Carbonneau	600 \$
Renouvellement trousse Premiers répondants	609 \$
Fauchage des routes	6 000 \$
Total	12 135 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'achat d'équipement pour les travaux publics

2009-06-166

Jocelyn Isabelle donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, ce conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'équipement pour les travaux publics, notamment le déneigement.

8. Avis de motion – Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

2009-06-167

Marc Bastien donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, ce conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

9. Adoption du règlement modifié 379-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même la zone Cs-01 et à agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Francine Boulanger pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2009, 19h30;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 21 mars 2009 et s'est tenue le 30 mars 2009;

ATTENDU QU'il a été mentionné par monsieur le maire que nous devons modifier le premier projet de règlement 379-2009 de manière à ne pas agrandir la zone Ac-01 à même la zone Af-18, puisque cette zone est située à l'intérieur du territoire protégé par la Commission de protection des terres agricoles du Québec (CPTAQ) et que la municipalité est à déposer une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ et qu'il y avait lieu de corriger le premier projet 379-2009 relativement à la modification du plan de zonage 7-B de manière ne pas agrandir dans la zone Af-18 et ainsi modifier l'article 1.1 en enlevant ces dispositions et aussi modifier l'annexe A afin de présenter les nouvelles limites de la zone Ac-01 et de la zone Ra-11;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été affiché le 9 avril 2009 et qu'aucune demande valide n'a été reçue au bureau municipal et qu'un certificat a été déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à une séance ordinaire du conseil, soit le 4 mai 2009 à l'effet que le règlement 379-2009 était réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE par sa résolution 153/05/09, la MRC de Maskinongé désapprouve le règlement puisque l'ajout d'usages de types commerciaux dans une zone d'affectation agroforestière n'est pas compatible au document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU QUE l'article 137.4.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité, suite à une désapprobation d'un règlement de la MRC, adopter un règlement qui ne contient que les éléments du règlement désapprouvé qui n'ont pas entraîné cette désapprobation;

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

ATTENDU QUE l'article 1.4 contenant les éléments qui ont fait l'objet de la désapprobation du règlement est abrogé;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2009-06-168

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement modifié 379-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même la zone Cs-01 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01 en abrogeant l'article 1.4, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Fédération québécoise des municipalités – Inscription congrès 2009

2009-06-169

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inscription de cinq (5) membres du conseil municipal au congrès 2009 de la Fédération québécoise des municipalités. La municipalité assumera les frais d'inscription, de déplacement et de séjour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. MRC de Maskinongé – Approbation du règlement d'emprunt 208-09

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est membre de la Régie du Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé, dans son rôle de régie, a adopté un règlement d'emprunt, en date du 26 mai 2009, et portant le numéro 208-09, en remplacement du règlement numéro 207-09;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est soumis à l'approbation des municipalités, conformément à l'article 607 du *Code municipal*;

2009-06-170

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'approuver le règlement numéro 208-09, adopté le 26 mai 2009 par la MRC de Maskinongé, dans son rôle de régie, et décrétant des travaux de construction pour un incubateur industriel dans le parc industriel régional ou l'acquisition d'un bâtiment existant et pourvoyant à l'approbation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût et procéder à un emprunt à long terme n'excédant pas neuf cent quinze mille dollars (915 000 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Appartenance Mauricie – Achats de calendriers historiques 2010

2009-06-171

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'achat de vingt-cinq (25) calendriers historiques 2010 d'Appartenance Mauricie au coût de 10 \$ chacun pour un montant total de 250 \$.

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Convention collective – Accord de principe et autorisation de signataires

2009-06-172

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le contenu de la convention collective pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2014 avec réouverture le 1^{er} janvier 2012 et autorise messieurs Normand Papineau et Gaëtan Léveillé à signer ladite convention collective pour et au nom de la municipalité. Il est entendu que le présent accord est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt visant l'acquisition d'équipements pour les travaux publics et plus particulièrement, le déneigement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Défilé du 150^e – Autorisation de fermeture temporaire de la rue Principale et autorisation à la Brigade des incendies

CONSIDÉRANT la tenue d'un défilé commémorant le 150^e anniversaire de fondation de la municipalité le 24 juin prochain;

2009-06-173

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, pour la tenue du défilé du 150^e le 24 juin 2009 :

- La fermeture temporaire à la circulation sur la rue Principale à partir du 100, rue Principale jusqu'à l'entrée du parc des Grès de 12h à 16h (la circulation locale sera permise);
- La Brigade des incendies pour assurer la circulation à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles (avec l'unité d'urgence) ainsi qu'à l'intersection de la rue Principale et du chemin Marcotte.
- Que le camion pompe Volvo ferme le défilé;
- Le prêt de 14 chevalets et du camion blanc des travaux publics;
- Le Club Quad à circuler sur la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Journée de la Gabelle – Autorisation à la Brigade des incendies d'assurer la sécurité

CONSIDÉRANT la tenue d'une activité à la Gabelle le 28 juin prochain dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de fondation de la municipalité;

2009-06-174

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Brigade des incendies à assurer la sécurité lors de la Journée de la Gabelle le dimanche 28 juin prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

16. Embauche d'un chauffeur-opérateur – Poste occasionnel

CONSIDÉRANT QUE durant la période estivale et durant les vacances la municipalité fait face à des surcroîts de travail;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été effectué;

2009-06-175

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Jean-Pierre Désaulniers comme ouvrier spécialisé classe II (chauffeur-opérateur), poste occasionnel afin de combler les surcroîts de travail occasionnés par les vacances estivales et les nombreux travaux d'entretien. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Embauche d'un inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire effectuer un inventaire des installations septiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été effectué;

2009-06-176

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Raphaël Fort au poste d'inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement pour une période maximale de 16 semaines et ce, rétroactivement au 19 mai 2009. Le salaire versé sera de 15 \$/l'heure et la municipalité assumera les frais de déplacement au tarif de 0,41 \$/km.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure – Chantale Lahaie et Éric Désaulniers

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure déposée par madame Chantale Lahaie et monsieur Éric Désaulniers consiste à permettre un agrandissement latéral de la résidence unifamiliale isolée, lot 2 545 164 de la zone Ra-06, dont la somme des marges latérales est de 5,1 mètres au lieu de 6 mètres, tel que le règlement de zonage numéro 234-90, article 75 l'exige;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil de refuser la demande de dérogation mineure de madame Chantale Lahaie et monsieur Éric Désaulniers;

2009-06-177

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure déposée par madame Chantale Lahaie et monsieur Éric Désaulniers et concernant le lot 2 545 164, zone Ra-06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de dérogation mineure – Daniel Pelletier

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Daniel Pelletier consiste à régulariser la marge arrière du bâtiment principal, sis au 81, chemin des Grès, lot 2 545 275 de la zone Af-09, à 4,5 mètres au lieu de 10,5 mètres, tel que le règlement de zonage numéro 234-90, article 107 l'exige;

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Pelletier;

2009-06-178

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Daniel Pelletier et concernant le 81, chemin des Grès, lot 2 545 275, zone Af-09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Karen Loranger-Courteau

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation porte sur le lotissement, l'aliénation et l'utilisation non agricole du lot 3 392 424 situé dans la zone Rr-01;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE ce type de projet est permis dans cette zone en vertu du règlement de zonage 234-90, article 74;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé se situe à l'intérieur d'un îlot déstructuré reconnu par la Commission;

2009-06-179

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de Karen Loranger-Courteau auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Autorisation de paiement des compensation 2009 aux bibliothèques

2009-06-180

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement des compensations 2009 aux bibliothèques de Saint-Étienne et de Saint-Thomas à savoir :

- Bibliothèque de Saint-Étienne: 3 840 \$
- Bibliothèque de Saint-Thomas : 1 600 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Varia

22.1 Demande de commandite – Journée portes ouvertes sur les fermes

2009-06-181

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse une aide financière de 250 \$ à la Fédération de l'UPA de la Mauricie à l'occasion de la 7^e édition de l'événement « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » qui

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

se tiendra le dimanche 13 septembre 2009. Une invitation est lancée à toute la population afin d'aller visiter les deux (2) fermes hôtes de notre localité; Ferme Hélène Vallerand et Ferme Éthier – Les fruits du soleil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.2 Demande de contribution – Service Info-Aînés Mauricie

2009-06-182

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un montant de 283,60 \$ afin de couvrir les frais de distribution pour l'envoi, au début de l'automne, d'une enveloppe contenant une carte aimantée et une lettre d'information concernant le Service Info-Aînés Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.3 Motion de félicitations – Les Caprices de Fanny

2009-06-183

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à l'établissement Les Caprices de Fanny, que suite à la nomination, ils ont finalement remporté au niveau provincial dans la catégorie « Coup de cœur du public », pour le volet TABLE AUX SAVEURS DU TERROIR.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.4 Installation d'un système Bionest U.V. – Philippe Desharnais

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 85, rue Anselme-Bourassa sur le lot numéro 3 026 994 a requis de la municipalité, une autorisation pour installer un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet à sa résidence;

ATTENDU QUE l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) permet l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet, à condition que la Municipalité prenne en charge l'entretien de ce système;

ATTENDU QUE la Municipalité est disposée à entretenir le système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet qui sera installé sur l'immeuble situé au 85, rue Anselme-Bourassa;

ATTENDU QUE la Municipalité adoptera incessamment un règlement afin de prévoir le processus applicable pour de telles demandes sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le propriétaire désire effectuer les travaux envisagés dans les meilleurs délais;

2009-06-184

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le propriétaire du 85, rue Anselme-Bourassa à installer un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet pour desservir sa résidence, sujet aux conditions suivantes :

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

1. qu'il accepte que la Municipalité procède, à ses frais, à l'entretien du système selon les prescriptions du fabricant et celles contenues, le cas échéant, au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, Q-2, r.8);
2. qu'il s'engage, en conséquence, à assumer les coûts pour cet entretien selon les modalités qui seront établies dans un règlement qui sera adopté incessamment par la Municipalité;
3. qu'il obtienne, préalablement à l'exécution des travaux, un permis de la Municipalité, en déposant une demande accompagnée de tous les documents requis auprès de l'inspecteur en bâtiment;
4. qu'il s'engage à informer tout acquéreur subséquent du contenu de la présente.

QUE la Municipalité accepte de procéder à l'entretien du système de traitement précédemment mentionné, aux frais du propriétaire du 85, rue Anselme-Bourassa, selon les modalités qui seront contenues au règlement qui sera prochainement adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.5 Octroi de contrat muret – Caroline St-Pierre

2009-06-185

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la peinture sur le muret de la côte de l'église à l'artiste Caroline St-Pierre pour un montant de 3 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.6 Motion de félicitations – Organismes des activités des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité

2009-06-186

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à chacun des organisateurs des différentes activités tenues à ce jour dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à savoir :

- Carnaval d'hiver, les 24 et 25 janvier, Madame Louise Villeneuve, responsable;
- Visite des Cataractes de Shawinigan, le 24 janvier, Monsieur Ghislain Dupont;
- Messe d'inauguration du 150^e, le 31 janvier, Mgr Edmond Laperrière;
- Souper et soirée d'antan, le 31 janvier, Madame Francine Boulanger
- Concert à l'église avec le groupe Zaria, le 22 février, Monsieur Gaston Mélançon;
- Journée du Club Optimiste, le 21 mars, Monsieur Louis Bourassa;
- Dîner du 150^e de l'Âge d'Or, le 19 avril, Madame Jeanne Lacombe;
- Exposition de photos, les 16 et 17 mai, Monsieur Jean-Guy Boisvert;
- Exposition de généalogies, les 16 et 17 mai, Madame Claire Lesieur;
- Exposition de poésie des jeunes et des ados, les 16 et 17 mai, Monsieur Paul Gagné;
- Messe solennelle et lancement du 150^e, le 17 mai, Monsieur Richard St-Pierre et Mgr Edmond Laperrière;

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

- Concert à l'église de l'Orphéon, le 31 mai, Monsieur Gaston Mélançon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 04
Fin : 20 h 30

23. Levée de l'assemblée

2009-06-187

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière